

**ASSEMBLEE NATIONALE**1er juillet 2005

---

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - (n° 2381)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 159

présenté par  
M. Poignant, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 12**

Dans le deuxième alinéa du VI de cet article, supprimer les mots :

« , sur demande, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel. L'absence de choix fait disparaître toute possibilité de demande.